



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Serlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 12 décembre 2017 s'est réuni lundi 18 décembre 2017 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames CARTON, JAUNET, FIEVET-BAUDEN, CORMARY, DIVAY, DEL RIO,
BOUTOILLE
Messieurs MARVILLE, GROSPIRON, GRATTIERI

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur PALMER (Pouvoir à Mme DEL RIO)
Monsieur ROTHER (Pouvoir à Mme JAUNET)
Monsieur COURSIMAULT

ABSENTS :

Madame DENIS

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

1/Ajout de points à l'ordre du jour

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

- Autorisation de demander une subvention DETR pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable
- Fixer le montant de la taxe raccordement au réseau assainissement
- Autorisation de dénoncer le contrat d'assistance de MO pour le réseau d'assainissement signé avec l' ADTO

A l'unanimité le conseil accepte.

Mme le Maire propose d'enlever de l'ordre du jour :

- Election des membres du CIAF
- Election d'un nouveau membre du CCAS

A l'unanimité le conseil accepte.

2/Désignation du secrétaire de séance

Christel JAUNET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

3/Approbation du compte-rendu du 30 juin 2017

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 30 juin 2017.

4/Instauration des titres restaurant

Mme le Maire propose d'instaurer des tickets restaurant pour les employés municipaux d'un montant de 8€ dont 4€ pris en charge par la commune.

A l'unanimité le conseil accepte

5/Adoption des nouveaux statuts de la CCSSO

Madame le Maire propose de valider les nouvelles compétences prises par la CCSSO.

Avec 4 absentions, 8 voix pour, les statuts sont adoptés.

6/RIFSEEP

Mme le Maire indique que le RIFSEEP a déjà été adopté par le conseil mais que la délibération a été retoquée par la trésorerie qui la trouve incomplète.

Mme le Maire propose de la voter à nouveau en rajoutant le tableau des différentes primes à la délibération.

A l'unanimité le conseil accepte

7/Indemnité au trésorier

Le Trésorier nous a envoyé sa demande d'indemnité, compte tenu des restrictions budgétaires, Madame le Maire propose d'attribuer 80% du montant maximum au trésorier à savoir 322.12 €.

A l'unanimité le conseil accepte.

8/Procédure lancement DSP

Madame le Maire indique que la DSP d'eau potable se termine en juillet 2018 et que la commune a déjà chargé l'ADTO de se charger de la procédure de lancement de la nouvelle DSP. Elle demande l'autorisation de lancer maintenant la consultation.

A l'unanimité le conseil autorise Madame le Maire à lancer la consultation.

8/Location salle du lavoir pour le jour de l'an

La commune s'interroge sur location de la salle du Lavoir pour le jour de l'an. Faut-il ne pas la louer ou bien fixer un tarif plus élevé.

A l'unanimité, le conseil décide de fixer le tarif à 700€ pour les Aumontois et 1000€ pour les extérieurs.

9/Convention prévention CDG60

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec le CG60 concernant le suivi médical du personnel.

A l'unanimité le conseil autorise Madame le Maire à signer cette convention.

10/Signature marché travaux d'assainissement phase « canalisations »

La commission d'appel d'offre s'est réunie afin de désigner la société qui a remporté la phase canalisations du marché d'assainissement.

Après négociations, la société Eiffage remporte le marché.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer le marché avec Eiffage pour un montant de 2 917 191 €.

A l'unanimité le conseil autorise Madame le Maire à signer le marché avec Eiffage.

11/Signature marché travaux d'assainissement phase « postes de refoulement »

La commission d'appel d'offre s'est réunie afin de désigner la société qui a remporté la phase poste de refoulement du marché d'assainissement.

Après négociations, la société HYDRA GEO remporte le marché.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer le marché avec HYDRA GEO pour un montant de 239 450 €.

A l'unanimité le conseil autorise Madame le Maire à signer le marché avec HYDRA GEO .

12/Signature marché renforcement eau potable

Madame Le Maire indique qu'une phase optionnelle « renforcement du réseau d'eau potable » a été lancée en même temps que le marché d'assainissement.

Réaliser ces travaux en même temps que les travaux d'assainissement permet de réaliser une économie d'environ 200 000 €. Madame le Maire propose de signer cette option chiffrée à 661 264 € par la société Eiffage. Il est possible d'obtenir 130 000 € de subvention sur cette opération. Le surcoût de ces travaux représente 1 € au M3 si subventions et 1,25 € sans subventions.

A l'unanimité le conseil autorise Madame le Maire à signer le marché renforcement d'eau potable avec Eiffage.

13/Demandes de subventions travaux d'assainissement

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à demander la subvention :

- Auprès de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental pour la phase « canalisations »
- Auprès de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental de l'Oise pour la phase « postes de refoulement »
- Auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la Préfecture pour le renforcement de l'eau potable

14/Contrat Maîtrise d'œuvre renforcement de l'eau potable

Madame le Maire indique qu'il faut signer un contrat de Maîtrise d'œuvre pour le renforcement de l'eau potable avec la société AMODIAG pour un montant de 15 000 € HT

A l'unanimité le conseil autorise Madame le Maire à signer la maîtrise d'œuvre avec AMODIAG.

15/Taxe de raccordement

Madame le Maire indique qu'il faut fixer le montant de la taxe de raccordement. Elle propose de la fixer à 2 212 €, ce qui permettra d'emprunter 500 000 € de moins et de descendre le prix de l'eau d'environ 1 €/ M³.

A l'unanimité le conseil fixe la taxe de raccordement à 2 212€.

16/Contrat d'assistance maîtrise d'œuvre avec l'ADTO

Madame le Maire indique que nous avons des difficultés avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'ADTO faute de moyens humains.

Madame Desjardins qui a repris notre dossier quitte l'ADTO fin janvier, ce qui ne fera qu'augmenter les difficultés.

Madame le Maire propose de dénoncer le contrat avec l'ADTO.

A l'unanimité le conseil accepte de dénoncer le contrat avec l'ADTO.

17/Questions diverses

- Le Secours Catholique sollicite une subvention. Le conseil décide ne pas leur accorder de subvention.
- Suite à la demande de M GUERDA de remonter son mur de clôture. Le conseil reconnaît que cela est très désagréable pour lui de voir des personnes assises sur son muret mais que ni le POS ni l'ABF n'autorise la construction d'un mur en parpaings. Afin de limiter la gêne, le conseil propose d'installer un ou deux bancs à côté de la salle du Lavoir.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 21h.

Christel JAUNET

C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
-----------	------------	--------------	----------

T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
P. COURSIMAULT	J. DENIS	E. FIEVET	M. GRATTIERI
B. de KERMADEC	C. PALMER	A. ROTHER	